ABCIS PICARDIE by autosphere

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 3 620 000 euros
Siège social : Rue des Droits de l'Homme et du Citoyen - 60740 SAINT-MAXIMIN
RCS 477 180 822
(ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 AVRIL 2025

La société GROUPE AUTOSPHERE, société par actions simplifiée à associé unique sise 39 Avenue d'Iéna - 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 348 616 145, représentée par son représentant légal, Monsieur Hervé MIRALLES,

Associée Unique de la Société,

En présence de Monsieur Arnaud DUCHEMIN, Président de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société ABCIS PICARDIE by autosphere, Monsieur Arnaud DUCHEMIN a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été adressés à l'Associée Unique dans les formes et délais légaux.

L'Associée Unique a pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement informés des décisions devant être prises.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement d'un Commissaire aux comptes titulaire
- Non renouvellement d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique constate qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit Code n'a été réalisée.

En conséquence, l'Associée Unique donne quitus aux dirigeants de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui ressort à - 1 447 434,55 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau - 1 447 434,55 €

Soit un total à affecter de **- 1 447 434,55 €**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 4 745 119,86 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Année	Montant du dividende
Au 31 décembre 2023	Néant
Au 31 décembre 2022	0,28 € par action
Au 31 décembre 2021	Néant

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, en application de l'article L.227-10 du Code de commerce déclare qu'aucune convention relevant dudit article n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique prend acte de l'expiration des mandats de la société KPMG SA et de la société SALUSTRO REYDEL, respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société, et décide :

- de renouveler le mandat de la société KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices et qui prendra fin lors de la décision de l'Associée Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030 ;

- de ne pas renouveler le mandat de la société SALUSTRO REYDEL en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'Associée Unique
Pour la société GROUPE AUTOSPHERE
Monsieur Hervé MIRALLES



Signé par **Hervé MIRALLES**



Signé par **Groupe Autosphere**

oodrive sign

En face à face, à distance ou en ligne, créez le parcours idéal pour votre client. Oodrive Sign met la signature électronique au cœur de votre activité.
Offrez à votre application métier le meilleur de la signature électronique.

www.oodrive-sign.com

eIDAS

ETSI

